

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

D.C.M. 2023-01 – 005

Convocation du 19/01/2023

Nombre de Conseillers en exercice... 23
Nombre de Conseillers présents..... 17
Nombre de suffrages exprimés 22
Votes **Pour** 22
Votes **Contre**..... 0
Abstention 0

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 01/02/2023

L'an deux mille-vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Mr Jérôme HARRAULT, Maire.

Étaient présents : HARRAULT Jérôme - Maire, DURAND Marie-Luce, MERCIER Bernard, MAISONNEUVE Christine, BERTHELOT Philippe, NEAU Maryvonne (à compter de 19h10) - Adjoint, LAMY Françoise, ANDRAULT Yvonne, FAGE Dina, HARREGUY Marie-Christine, CORNILLEAU Fabienne, BREC Philippe, ROINÉ Laurent, MERLIN Sacha, LÉPY Vincent (à compter de 19h10), PÉCOURT Danielle (à compter de 20h00), RENARD Alain, DAUZON Anthony.

Étaient absents et excusés : BERNARD Samuel, BIEMON Pascal, BLAIN Alain, COMBET Laurence, VAUSSOUÉ Bernard

Était absent non excusé : Néant.

Secrétaire de séance : HARREGUY Marie-Christine

Les Adjoint et Conseillers Municipaux dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. BLAIN Alain a donné pouvoir à M. MERCIER Bernard.

M. VAUSSOUÉ Bernard a donné pouvoir à M. BERTHELOT Philippe

Mme COMBET Laurence a donné pouvoir à Mme LAMY Françoise.

Mme. PÉCOURT Danielle a donné pouvoir à M. DAUZON Anthony (jusqu'à son arrivée).

M. BERNARD Samuel a donné pouvoir à M. RENARD Alain.

Acte 7.10.2 Finances locales – Divers / Tarifs des services publics (sauf eau et assainissement)

Moyens généraux – Finances – Révision des tarifs des services communaux pour l'année 2023, applicables au 1^{er} juillet 2023 – Dépôts illicites d'ordures ménagères et encombrants divers - Sanctions

Vu la délibération n° 2016-09-120 en date du 29/09/2016 instituant pour le contrevenant des frais d'enlèvement des dépôts illicites d'ordures ménagères et encombrants divers sur le territoire communal,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des « Finances »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **FIXE**, à compter du 1^{er} juillet 2023, le tarif forfaitaire pour un enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public et évacué vers la déchèterie ou un autre lieu de traitement à 116,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures

Mairie d'ALLONNES, le 01 février 2023

Le Maire,
Jérôme HARRAULT

